

DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT DE
VILLEFRANCHE

CANTON DE THIZY

COMMUNE DE COURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

CIRCULATION - STATIONNEMENT - REGLEMENTATION TEMPORAIRE POUR TRAVAUX
50 RUE AIME CHRISTOPHE – PONT TRAMBOUZE
N° 2024/263

Le Maire de la Commune de COURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le code de la Route article R.411-21-1,

VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

VU la demande de l'entreprise COSI HOME ENERGY,

Considérant que, pour permettre l'exécution de travaux d'isolation des combles, 50 Rue Aimé Christophe, réalisés par l'entreprise COSI HOME ENERGY, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic,

ARRETE :

ARTICLE 1°/- Le **Mercredi 17 Juillet 2024, de 08 heures à 10 heures 00** pour l'isolation des combles d'une maison, réalisés par l'entreprise COSI HOME ENERGY, La circulation et le stationnement seront réglementés de la façon suivante devant le 50 Rue Aimé Christophe :

- **Circulation des véhicules réduite à une voie.**
- **Circulation réglementée par panneaux.**
- **Circulation des piétons interdite devant l'adresse précitée**
- **Stationnement d'un camion sur le trottoir avec empiètement sur la chaussée**

ARTICLE 2°/ - La signalisation du chantier sera assurée, conformément aux prescriptions sur la signalisation routière, par l'entreprise COSI HOME ENERGY, chargée des travaux.

ARTICLE 3°/ - Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Policier Municipal et l'entreprise COSI HOME ENERGY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4°/ - Le présent arrêté sera publié et affiché par les soins de la Commune de COURS.

Fait à COURS, le neuf juillet deux mil vingt-quatre.

Le Maire,
Patrice VERCHERE



A large, handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Verchere", is written over the printed name of the Mayor.